



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Dossier de presse**

**Annecy, le 19 juin 2023**

## **Signature entre Monsieur le Préfet et les bailleurs sociaux des conventions de réservation en flux des logements sociaux**



### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

## **Les réservataires de logement social et leurs contingents**

En contrepartie des aides apportées à la construction de logements sociaux, l'État, les collectivités locales et Action logement Services sont réservataires de logements sociaux, ce qui leur permet de positionner des candidats qui sont demandeurs de logements inscrits au Système National d'enregistrement (SNE). L'État dispose de réservations qui constituent le « contingent préfectoral », fixées à 30% du total des logements de chaque organisme, dont :

- 25 % pour la réservation des logements destinés aux fonctionnaires
- 5 % pour la réservation sociale destinée à des publics prioritaires, définis par l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cette politique est pilotée localement par une administration de l'État : la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS).

En Haute-Savoie, les logements réservés par l'État pour les publics prioritaires représentent environ 14 400 logements. Leur gestion est déléguée par l'État aux 18 bailleurs sociaux du département.

## **Mise en place de la gestion en flux des réservations des logements locatifs sociaux en Haute-Savoie**

Actuellement, l'ensemble des logements sociaux des différents contingents est géré en stock, c'est-à-dire que chaque logement correspond à un réservataire identifié qui lui permet de proposer des candidats dès lors qu'il se libère.

La loi Elan du 23 novembre 2018 a fait évoluer ce fonctionnement avec la généralisation sur l'ensemble du territoire national d'une gestion en flux annuel des droits de réservations des logements locatifs sociaux. Les réservataires de logements (État, Action Logement, collectivités, bailleurs,...) ne disposeront plus d'un contingent de logements identifiés mais d'un flux annuel de réservations, c'est-à-dire d'un pourcentage annuel des logements qui se libèrent sur leur périmètre d'intervention.

La loi 3DS du 21 février 2022 a reporté cette généralisation au 23 novembre 2023, date à laquelle les nouvelles conventions de réservations conclues entre les bailleurs et les différents réservataires devront être signées.

La gestion en flux des réservations offrira des possibilités plus larges pour répondre aux ménages en attente d'un logement. L'objectif de cette évolution est d'optimiser l'attribution des logements disponibles en fonction de la demande exprimée par les usagers. Ce nouveau système devrait donc faciliter la mobilité résidentielle des ménages ainsi que l'équilibre social des communes.

Les habitudes de travail et de collaboration entre les bailleurs et les réservataires resteront quant à elles inchangées.

L'enjeu est particulièrement fort en Haute-Savoie au vu de la tension sur l'accès au logement, notamment sur le parc social : fin 2022, il y avait plus de 29 000 demandes de logement social enregistrées pour 5 172 attributions de logements sur l'année.

## **Enjeux de la réunion du 26 juin 2023**

La signature par le préfet de la Haute-Savoie de conventions de réservation de flux avec les 18 bailleurs sociaux du département lance réglementairement la campagne de signatures des conventions bilatérales des autres réservataires (collectivités locales, Action logement) pour une mise en œuvre effective de cette réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Des groupes de travail départementaux, pilotés par la DDETS, ont permis d'élaborer une convention type ainsi qu'une charte de bonnes pratiques, afin de faciliter les démarches.

Les 23 et 26 mai derniers, 2 webinaires d'information copilotés par la DDETS et l'USH 74 à destination des communes du département ont réuni plus de 110 participants.

Cette signature médiatisée est le résultat d'un partenariat constructif entre l'État, les bailleurs sociaux et l'ensemble des réservataires de logements sociaux en Haute-Savoie.